



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-04-GT**

## Robinet thermostatique sur radiateurs existants appartenant à un système de chauffage central à combustible dans un bâtiment de grande taille

### 1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m<sup>2</sup> et 10 000 m<sup>2</sup>.

### 2. Dénomination

Mise en place d'un robinet thermostatique sur des radiateurs existants, appartenant à un système de chauffage central à combustible.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

### 4. Durée de vie conventionnelle

12 ans.

### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m <sup>2</sup>			X	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	X	Secteur d'activité	Facteur correctif	
Zone climatique	H1	<b>40</b>		S		S	Bureaux	<b>1,3</b>
	H2	<b>30</b>					Enseignement	<b>0,7</b>
	H3	<b>20</b>					Commerces	<b>1,1</b>
			Hôtellerie, restauration		<b>1,4</b>			
			Santé	<b>1,1</b>				
			Autres secteurs	<b>0,7</b>				

**S** est égale à la surface chauffée par les radiateurs équipés de robinets thermostatiques.